



AFR 8.01

Public

Managers médicaux

Organisé par

À déterminer

Durée

1 jour

Modalités**pédagogiques**

Présentiel ou distanciel

Nombre de participants

De 8 à 15 participants

Coût pédagogique**Financement**

sur les fonds mutualisés nationaux de l'Anfh au titre du DPCM (sous réserve de l'enveloppe disponible)

Contacts des délégations**Alsace**

Marion HILBIG

> 03 88 21 47 03

> m.hilbig@anfh.fr

Champagne-Ardenne

Kimberley LEBRUN

> 03 26 87 78 20

> k.lebrun@anfh.fr

Lorraine

Marie-Christine ANTOINE

> 03 83 15 17 34

> mc.antoine@anfh.fr

Parcours Manager médical: Module 1 – Quel positionnement du manager médical dans un environnement hospitalier en pleine mutation ?

Contexte

Depuis plus de 40 ans, l'hôpital ne cesse de se réformer en profondeur et de mettre en place de nouvelles organisations qui impactent les pratiques, les enjeux, les rôles et les territoires des acteurs hospitaliers, et en particulier des professionnels médicaux. Ces changements de systèmes organisationnels et humains ont une incidence directe sur la santé au travail des individus dont le stress professionnel augmente, aboutissant à des cas d'épuisement et de burn-out. Particulièrement exposés du fait de la spécificité de leur statut et de leur organisation, les managers médicaux expriment un besoin fort de développer leurs compétences en management des équipes et des activités, en gestion des conflits, et en santé et qualité de vie au travail.

Objectifs indicatifs

- > Identifier les interactions des différents acteurs dans le processus décisionnel au sein de l'établissement.
- > Connaître les nouvelles modalités de l'organisation médicale dans le contexte des Groupements hospitaliers de territoire (GHT).

Programme indicatif

- > La gouvernance hospitalière: rappels sur les acteurs et les équilibres décisionnels à l'hôpital.
- > La place du pôle, du chef de pôle et du chef de service dans l'organisation hospitalière.
- > Les évolutions avec Ma santé 2022: études de médecine et statuts médicaux.
- > Le pilotage médico-économique et le financement à la qualité.
- > L'attractivité médicale.
- > L'entretien professionnel.
- > Le projet médical partagé et les différentes filières de soins et parcours patients.
- > La mutualisation d'activités médicales en GHT et des RH médicales.
- > La mise en place des équipes médicales communes et des pôles inter-établissements.